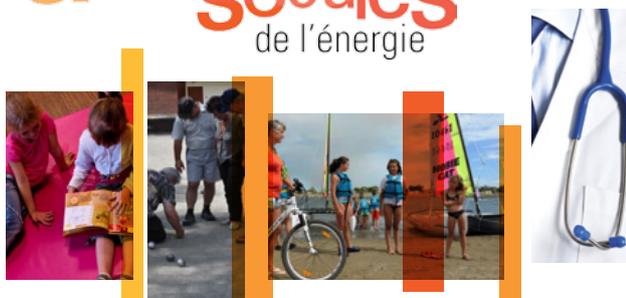




activités  
sociales  
de l'énergie



15 septembre 2016

## Activités Sociales DU NEUF SOUS L'IMPULSION DE LA FNME-CGT



Sur mandat de la FNME-CGT, le 26 juin 2014 les administrateurs CGT du Conseil d'Administration ont proposé une nouvelle offre de prêts immobiliers, de rachat de prêt en cours et d'assurance : elle est à destination des Électriciens et Gaziers et de leur famille ayant un projet d'achat immobilier, mais aussi des bénéficiaires souhaitant renégocier les conditions d'un prêt ou d'une assurance pour profiter des dispositions actuelles favorables. Cette offre couvrira non seulement l'acquisition mais aussi l'investissement locatif, en intégrant une assurance emprunteur, ainsi que le rachat de prêt ou la renégociation de contrat. Cette proposition a été entérinée lors du Conseil d'Administration du 7 avril 2016.

Dans ce cadre, la CCAS s'est adressée à la société de courtage PREVERE, spécialisée en assurance de la personne et partenaire des Activités Sociales depuis 2005, déjà en charge du placement et du renouvellement des contrats groupe d'Assurances de Personnes - CSMR, IDCP, Dépendance et Frais d'Obsèques - souscrits par la CCAS au bénéfice des salariés des IEG et de leur famille.



### Détails de l'offre

Pour tous les bénéficiaires, il a été décidé **les conditions suivantes :**

**0€**  
DE FRAIS  
DE COURTAGE

**0€**  
DE FRAIS  
DE DOSSIER DE BANQUE

**TAUX  
D'EMPRUNT  
NÉGOCIÉS**

La société PREVERE :

- **étudie** avec le bénéficiaire, **le montage financier approprié** à ses besoins ;
- **réuni**, pour une étude plus approfondie, **l'ensemble des pièces nécessaires** pour la demande de financement et la présentation du dossier auprès des banques ;
- **négoce** auprès des banques partenaires de l'offre (BNP Paribas et LCL à ce jour), **les conditions les plus avantageuses** ;
- **sélectionne** parmi les réponses des banques, **les meilleures propositions** ;
- **finalise** avec le bénéficiaire, **l'offre de prêt bancaire** et suit le dossier jusqu'à la finalisation de l'opération financière.

L'offre de prêt CCAS, c'est aussi la mise en place d'une **assurance emprunteur dédiée à la population des IEG**. Il s'agit d'un contrat spécifique assuré auprès de MUTLOG, la Mutuelle du Logement, spécialement négociées pour les bénéficiaires.

**LE 19 SEPTEMBRE 2016, DÈS 10H**, PREVERE ouvrira une plate-forme d'intermédiation web et téléphonique pour répondre à **toute demande de renseignements, de recherche et d'aide au financement de projet immobilier et de recherche d'assurance emprunteur**.

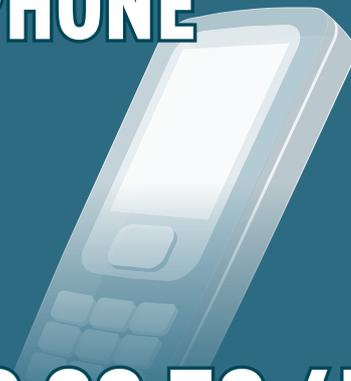
*Deux canaux pour retrouver toutes les informations :*

## INTERNET



**ccasimmo.prevere.fr**

## TÉLÉPHONE



**0 800 00 50 45**

plate-forme téléphonique, basée à Paris

*Avec la CGT, mes activités sociales bougent !!!*

